

**Edito****Attentifs et exigeants**

**L**e changement, majoritaire le 6 mai, doit se traduire au plus vite par des mesures immédiates pour nos élèves et nos métiers. C'est le sens du plan d'urgence établi par le SNES pour une autre rentrée 2012 : allègement du service des stagiaires, recrutements, postes et moyens à rétablir, salaires,...

La liste est longue mais incontournable. Reconstituer l'Éducation Nationale, dévastée après les années Sarkozy, nécessitera la mobilisation de tous. Celle des personnels sera déterminante pour peser sur la politique éducative en faveur des élèves du second degré.

L'abrogation du décret sur l'évaluation, geste d'apaisement du nouveau Ministre, est sans conteste le résultat des actions ininterrompues de toute une profession, malmenée comme jamais pendant 5 ans. Après la remise en cause des organisations syndicales, des fonctionnaires, des services publics, du service public d'Éducation, c'est le moment de reprendre la parole, de parler de nos métiers, de nos besoins, de notre quotidien avec les élèves. Avant des États généraux du second degré en octobre au moment du débat national sur la loi d'orientation, le SNES académique s'adressera fin juin aux médias et au Recteur pour une première synthèse des fiches revendicatives. Collectivement, individuellement, nous vous invitons à vous saisir pleinement de ce mode d'action et d'expression.

Le Président entend renforcer par un nouvel acte de décentralisation le rôle des Régions en matière de formation, d'orientation et d'insertion professionnelle. Comme en 2003, les écueils pourraient être nombreux et la FSU sera mobilisée pour combattre toute initiative allant vers plus d'inégalité sur le terrain et moins d'ambition pour les jeunes les plus fragiles.

Cette publication rappelle, à la veille des conseils de classe du troisième trimestre, notre attachement au travail en complémentarité des enseignants, CPE et COPSy pour la construction progressive des choix d'orientation des élèves. "Diversifier les parcours" passe immanquablement par le renforcement des capacités d'accueil des établissements publics, dans chacune des 3 voies du lycée, tout en affirmant le rôle essentiel des COPSy au sein de l'Éducation Nationale pour conseiller les équipes, les familles et les élèves jusqu'au diplôme.

21 mai 2012, Gwénaél LE PAIH



### **Adéquation formation/emploi : est-ce bien raisonnable ?**

La formation doit-elle répondre, avant tout, aux besoins économiques ou répondre au développement harmonieux de la personnalité de chaque individu et à son épanouissement social et professionnel ? Cette interrogation nous renvoie à la spécificité de la formation initiale. Si l'on considère la formation comme un simple empilement de connaissances académiques, utiles avant tout pour l'insertion, peu importe le moment où celles-ci sont acquises, l'orientation se résumerait à l'adéquation formation/emploi. C'est une vision utilitariste de l'école.

L'ajustement de la carte des formations aux débouchés locaux et aux mécanismes d'insertion professionnelle doit-il prendre le pas sur les éléments de culture générale et technologique indispensables pour tous ?

### **Qu'entendons-nous par orientation ? Qu'est-ce que l'affectation ?**

Nous avons tous notre propre définition de l'orientation, résultat de notre « histoire scolaire ». L'orientation ne doit pas être assimilée à l'insertion professionnelle. De même l'orientation et l'affectation des élèves sont des choses bien différentes.

Dans le système scolaire les décisions d'orientation sont prises par les conseils de classe sous la responsabilité du chef d'établissement et l'affectation des élèves est de l'entière responsabilité de l'institution, à savoir : l'Inspection Académique.

Il s'agit de trouver, pour chaque élève, une place dans un établissement scolaire.

Lorsque la demande pour certaines formations est trop forte (par exemple une formation en voie pro), des critères de sélection sont pris en compte : résultats scolaires mais aussi « compétences ». Le tri des élèves est alors la principale clé de l'affectation, loin du projet individuel d'orientation des élèves.



**Jusqu'au 31 mai  
Votez dans votre  
établissement ou par  
correspondance à la  
section académique  
pour élire  
la direction nationale  
de votre syndicat**

## Le travail en complémentarité : COPsy, enseignants, documentalistes et CPE

Si la préparation des choix d'orientation relève bien d'actions conjointes entre enseignants, CPE, COPsy et documentalistes, il ne faudrait pas en conclure que la spécificité du champ de compétences et du positionnement de chacun n'est pas un élément essentiel à respecter. Il convient en particulier de dissocier les activités d'accès à l'information et l'accompagnement du jeune dans son projet.

### Quelle intervention pour les enseignants et les documentalistes sur l'orientation ? Quelle complémentarité avec les COPsy ?

Dans de nombreux établissements le travail conjoint est déjà la règle. Les enseignants interviennent par exemple pour :

- ✓ informer de manière générale sur les études possibles (après Troisième, après seconde, après bac) ;
- ✓ éclairer les élèves sur les exigences méthodologiques, scolaires et disciplinaires des différentes filières ;
- ✓ approcher avec les élèves des questions d'autonomie dans le travail, de méthodes.....

Ces éléments de première information et de « conseils scolaires » sont repris de manière précise et individualisée dans les entretiens menés par les COPsy..

Malgré les effectifs de plus en plus lourds, les COPsy s'efforcent de situer leur intervention dans la durée. Et c'est pourquoi, conformément à leurs missions, ils essaient de ne pas limiter leurs interventions aux classes d'orientation. Les enseignants documentalistes ont également un rôle à jouer dans la découverte des ressources documentaires concernant l'orientation et dans la formation de l'esprit critique face aux diverses ressources du multimédia. Les élèves ont souvent des difficultés à repérer les sources d'information, le degré de fiabilité des messages et leur pertinence. Ceci fait l'objet d'un travail conjoint COPsy, professeur principal et documentalistes.

### Affelnet fin de troisième : pas seulement un serveur !

Affelnet (affectation des élèves par le net) permet d'une part de collecter les vœux d'orientation des élèves, (ordonnés selon la préférence des familles, bonifiés ou non par le conseil de classe) et assure d'autre part le "remplissage" des capacités d'accueil. L'IA doit assurer à chaque élève qui le souhaite une place dans un lycée public du secteur (y compris aux élèves sortant du privé). Cette procédure informatisée correspond à une gestion du flux d'élèves. En LP, les places étant contingentées, tous les élèves ne peuvent avoir de fait satisfaction. Ce qui pose problème ! Les règles définies par l'institution pour l'affectation des élèves de troisième en seconde GT placent le lycée de secteur en priorité. Ce qui pose problème par exemple pour des élèves qui souhaiteraient découvrir la voie technologique par des enseignements d'exploration.

Desserrer le verrou des capacités d'accueil, ouvrir des divisions dans les lycées surchargés, construire de nouveaux établissements publics, diversifier à proximité les offres de formation : voilà ce que nous revendiquons pour permettre à l'élève de concrétiser réellement ses choix.

## L'orientation : un levier de l'élévation du niveau de formation et de qualification de toute la jeunesse

Elle se situe dans un temps long qui respecte le développement psychologique et social, non linéaire. Les projets d'orientation des élèves sont toujours constitués d'allers-retours, de choix qui s'opposent ou se conforment aux attentes de l'entourage où la question de l'image de soi, sa valorisation ou sa dépréciation, est toujours en jeu...

Le choix d'une profession ou d'une voie de formation découle toujours des représentations que l'adolescent se fait de lui-même, des filières et des métiers. L'orientation, c'est accompagner les élèves dans la réflexion, la construction d'un projet scolaire et professionnel. Et c'est tout le travail du conseiller d'orientation psychologue.

### CIO et Conseiller d'Orientation Psychologue : avenir menacé.

**Sur 6 départs à la retraite 1 seul est remplacé.** L'adoption de nouveaux textes législatifs et réglementaires transforme radicalement la conception de l'orientation en milieu scolaire. La mise en place du Service Public d'Orientation vise à imposer, dans les faits, d'autres pratiques, d'autres lieux d'exercice et d'autres publics aux conseillers d'orientation psychologues (plate-formes de décrocheurs, plate-formes téléphoniques, prise en charge du public adulte....). Tout ceci a de lourdes conséquences sur le temps consacré aux établissements scolaires et ainsi un glissement des missions s'opère sur les enseignants.

Le SNES lutte pour que les missions des conseillers d'orientation psychologues et le rôle des CIO comme service public de proximité soient maintenus et renforcés dans l'Education Nationale.

La phase III de la décentralisation voulue par le candidat Hollande pourrait accélérer le détachement des missions d'orientation vers les régions.

Le SNES combattra toutes les initiatives qui seraient contraires à l'intérêt des élèves et à la construction de leur projet d'orientation.

Rentrée 2012  
et grande loi  
d'orientation prévue  
à l'automne :  
exprimez-vous !

**PLAN D'URGENCE**  
**RENTREE 2012**  
Il faut que ça change !

La défaite de Sarkozy et l'alternance politique doivent maintenant se traduire par une véritable rupture dans la politique éducative. Le Ministre annonce vouloir agir au plus vite et proposer d'autres conditions de rentrée : le SNES avec le SNEP et le SNUEP vous proposent de faire remonter vos besoins les plus urgents pour exercer pleinement votre métier et pour la réussite de vos élèves. Réunissez-vous, recensez les besoins urgents et les revendications nécessaires pour la rentrée 2012, répondez collectivement ou individuellement. Faites remonter vos contributions au SNES (départemental ou académique) - après une conférence de presse, nous déposerons solennellement au Recteur fin juin toutes ces demandes « du terrain ».

Dans un deuxième temps, à partir de la rentrée, des États généraux du Second degré seront organisés pour définir avec les personnels le contenu d'une nouvelle politique pour l'Education et le Second degré.

Nom - âge - sexe (facultatif) :

Établissement :

Discipline/fonction :

**Ce que j'attends dans l'immédiat :**

- pour le métier (formation, travail en équipe, évaluation...)

Ces contributions  
dans l'établissement  
sont à remettre  
au SNES  
au SNES Bretagne  
et à l'urgence

**Et n'oubliez pas :**  
**Plan d'urgence**  
**Rentrée 2012**  
**Exprimez-vous !**

## Alternance et parcours de découverte des métiers : une dénaturation des objectifs du collège

En promettant une réécriture en profondeur de la circulaire de rentrée pour y marquer le «*refus de toute orientation précoce au collège*», le nouveau Ministre de l'Éducation Nationale semble vouloir mettre un terme à une longue séquence de régressions pour le collège. La circulaire de rentrée Chatel jetait les bases d'un palier d'orientation irréversible en fin de Cinquième et mettait en place des Quatrièmes d'alternance lourde débouchant sur des Troisièmes elles aussi fortement dérogoatoires : un retour de plus de trente ans en arrière pour le système éducatif ! La volonté affichée depuis 2005, avec l'introduction de l'option «*découverte professionnelle*» et le «*parcours de découverte des métiers et de la formation*», était d'ouvrir la voie à l'éviction précoce des élèves les plus en difficulté – même si, dans les classes, le travail mené par les collègues avec les jeunes a réussi souvent à lui donner un autre sens. Pen-

dant que l'alternance était présentée comme une "solution" voulue par les jeunes eux-mêmes, l'éducation prioritaire était enterrée, et la réduction drastique des postes dans tous les métiers de l'éducation interdisait la prise en compte de la difficulté scolaire. Nul ne nie qu'une partie des collégiens se trouve actuellement en échec scolaire, ou que le passage par l'entreprise contribue parfois à remotiver des jeunes en rejet de l'institution scolaire. Mais pour le SNES, c'est bien au sein de l'école que les jeunes doivent trouver les ressources et le temps nécessaire pour se construire et pour mûrir progressivement leur projet de formation. Ce qui passe par une scolarité portée à 18 ans pour tous. C'est à cette condition qu'il sera réellement possible de considérer sans hiérarchie *a priori* le choix pour l'une ou l'autre des trois voies de formation du lycée.



### Un plan d'urgence pour la rentrée 2012

#### Mettre fin aux suppressions de postes

- Rompre avec le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux
- Rétablissement des postes dans les établissements les plus en difficulté
- Réemploi de tous les non titulaires et titularisation de ceux qui ont le plus d'ancienneté

#### Assurer les recrutements pour l'avenir

- Engager, pour les stagiaires, la diminution de service devant les élèves
- Mettre en place des prérecrutements sur plusieurs niveaux de la formation universitaire
- Alléger fortement le service des AED qui se destinent aux métiers de l'éducation

#### Faire respecter et revaloriser les métiers de l'Éducation

- Abandonner le projet d'évaluation des personnels d'enseignement d'orientation et d'éducation
- Respecter les statuts des personnels
- Supprimer le délai de carence
- Mettre fin au gel des salaires des fonctionnaires

#### Rompre avec les réformes régressives et inégalitaires

- Stopper la libéralisation de la carte scolaire
- Abandonner le programme Éclair
- Abandonner le Livret Personnel de Compétences et « les écoles du socle »
- Revenir à une définition nationale des horaires disciplinaires et mettre fin au tronc commun des Premières générales
- Arrêter la réforme des séries de la voie technologique du lycée
- Moratoire sur l'application de la loi sur la Formation tout au long de la Vie à l'Éducation nationale et arrêt des fermetures de CIO, abrogation des mesures nouvelles modifiant les conditions de recrutement des CO-Psy.
- Abandon de la transformation des GRETA en GIP

### Un plan de programmation pluriannuelle

#### Développer l'emploi public dans le second degré

- Planifier le rétablissement des postes supprimés au cours des dix dernières années
- Établir un plan de titularisation

#### Assurer les recrutements pour l'avenir

- Rétablir une véritable année de stage des lauréats des concours de recrutement, assurer une entrée dans le métier plus progressive.
- Décider un plan pluriannuel de recrutement
- Planifier la mise en place de prérecrutements à tous les niveaux de la formation universitaire, et donner aux AED une réelle possibilité de poursuivre des études pour préparer les concours

#### Faire respecter et revaloriser les métiers de l'Éducation

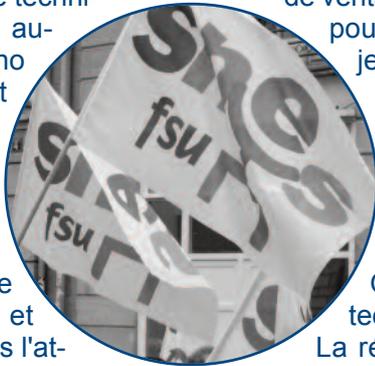
- Améliorer les conditions de travail
- Mettre fin aux pouvoirs accrus du chef d'établissement
- Revaloriser nos salaires
- Développer la médecine de prévention
- Assurer une formation initiale et continue des personnels

#### Élaborer une nouvelle loi d'orientation

- Engager le débat sur les leviers pour parvenir à une mixité sociale et scolaire dans les établissements
- Refonder le collège
- Remettre à plat la réforme de la voie générale du lycée
- Remettre à plat la réflexion sur les séries industrielles et de laboratoire
- Reprendre le débat sur les contenus enseignés
- Renforcer le Service Public d'orientation de l'Éducation nationale en réaffirmant la contribution des COPsy et des DCIO à la réussite scolaire

## Quel espace pour les parcours de formation au lycée technologique ?

La voie technologique constitue une voie de promotion sociale importante pour de nombreux jeunes. Entre la filière pro, préparant à l'insertion professionnelle et la voie générale menant à l'université, la voie techno, avec ses différents baccalauréats, forme à une culture technique dans des champs spécifiques donnant accès aux diplômes de technicien supérieur. Mais aujourd'hui la voie techno est profondément ébranlée après la réforme du Bac Pro 3 ans puis celle des Bacs industriels STI et du Bac STL dans la foulée de la réforme de la Seconde Générale et Technologique, et dans l'attente d'une nouvelle rénovation des Bacs tertiaires (STMG) et santé-social (ST2S). Ce n'est pas sans conséquence sur les choix de parcours chez les jeunes qui ont le moins de goût pour les enseignements généraux. Avec la réduction systématique des moyens, et spécialement de l'éducation prioritaire, beaucoup de jeunes en difficulté au collège craignent de ne pouvoir faire face à la Seconde GT, passage obligé vers les Bacs généraux ou techno. Le choix des filières pro leur



apparaît alors préférable, quitte à en rabattre dans leurs désirs de poursuite ultérieure. Car si ces derniers temps l'institution a voulu brouiller les pistes en communiquant fortement sur les possibilités de poursuite des bacheliers pro en BTS, cette com' tient du miroir aux alouettes dans beaucoup de cas en l'absence de véritables dispositifs adaptés pour accompagner ces jeunes dans le post-Bac. Dispositifs qui seraient d'ailleurs tout aussi nécessaires en dehors de la filière pro, pour soutenir les jeunes qui font le choix de la Seconde GT en vue d'un parcours techno.

La réforme du lycée a sans doute ouvert des perspectives nouvelles de choix pour les jeunes, mais passées les annonces, les choix se font très souvent par défaut. Au-delà des déclarations, le pari d'une élévation du niveau de qualification pour tous doit donc tenir compte des réalités en terme de parcours de formation au lycée et après. C'est là tout l'enjeu de l'orientation pour les publics scolaires : permettre à chacun de construire un projet de formation dans lequel il puisse vraiment se retrouver.

## Filière «Santé-Social» : ouvrir les capacités d'accueil !

Dans l'esprit de la réforme du lycée Chatel, une seconde générale avec des enseignements exploratoires Santé-Social ne garantit pas un accès automatique en 1<sup>ère</sup> ST2S. Depuis 2 ans, la sélection s'opère en effet en fin de seconde aussi bien sur les montants "naturels" de seconde Santé-Social que sur les demandes volontaires de seconde générale, les secondes pro ASSP (accompagnement, soin et service à la personne) ou SPVL (service de proximité vie locale) et les poursuites d'études pour les term BEP Carrières Sanitaires et Sociales. Faute de places, le rectorat qui pilote la régulation, sélectionne les demandes : une circulaire académique, que le SNES ne cesse de contester, impose aux équipes de positionner leurs candidats dans des grilles de compétences barémées (chercher l'erreur !). Cette démarche laisse croire aux familles que chaque élève de seconde aurait ses chances pour une 1<sup>ère</sup> ST2S. Elles entraînent surtout pour les équipes la responsabilité de valoriser leurs élèves pour contourner une procédure absurde qui priorise sans le dire les élèves de seconde ou de lycée professionnel déjà dans la filière. Le SNES intervient auprès du rectorat pour que la transparence des affectations soit enfin possible (par exemple quels élèves sur listes d'attente ?). Il s'agit avant tout de permettre à tous les jeunes qui souhaitent ces formations de trouver leur place dans un lycée public et d'accéder ainsi à un bac, étape incontournable avant une poursuite d'études.

### Coupon d'adhésion

à remettre au représentant du SNES de votre établissement ou à envoyer à la section académique du SNES, qui reprendra contact avec vous pour finaliser votre adhésion.

NOM : .....

PRÉNOM : .....

Adresse personnelle :  
.....  
.....

Code postal : .....

Localité : .....

Téléphone : .....

Mail : .....@.....

Catégorie : .....

Discipline : .....

Nom de l'établissement : .....



Dossier réalisé par  
Jean-Marc Clery, Christine Le Page,  
Gwénaél Le Paih, Solenne Ogier  
et Claudine Renault

Publication du Syndicat National des Enseignements du Second degré  
24, rue Marc Sangnier- 35200 Rennes Tél. : 02 99.84.37.00 - Fax : 02 99.36.93.64  
mail : [s3ren@snès.edu](mailto:s3ren@snès.edu) - Site Internet : [www.rennes.snès.edu](http://www.rennes.snès.edu)  
Directrice de la publication : Christelle Carnet  
Réalisation / PAO : Pamela Deline - Impression : GPO Thorigné  
Imprimé sur papier aux normes PEFC et FSC Développement durable  
CPPAP : 1115 S 05594